

LE DON EN CONFIANCE
RAPPORT ANNUEL 2019

EXIGENCE ET TRANSPARENCE

AU SERVICE DU DONATEUR



CE RAPPORT CONCERNE LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

- p.3 Qui nous sommes et ce que nous faisons
- p.4 Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"
- p.6 91 organisations labellisées au 31 décembre 2019

p.7 LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

- p.10 Les chiffres-clefs de l'année 2019
- p.11 L'année 2019 en bref

p.12 L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

p.13 Faire rayonner notre déontologie

- p.14 Evolution de la déontologie
- p.16 Partage et diffusion de la déontologie
- p.18 Partages d'expertises et collaborations

p.21 Labelliser et contrôler

- p.22 Les 91 organisations labellisées par domaine d'intervention
- p.24 Bilan de l'activité de contrôle et de labellisation
- p.28 Développement : bilan 2019 et perspectives
- p.30 Les organisations par date de labellisation

p.31 Faire connaître notre label

- p.32 Bilan médias
- p.34 Les 30 ans du Don en Confiance
- p.36 12^{ème} édition de l'Observatoire du Don en Confiance
- p.38 Plus d'actions de communication pour plus de notoriété

p.39 Animer notre vie associative

- p.40 Travaux et réflexions avec les organisations labellisées
- p.41 Engagement des bénévoles au Don en Confiance
- p.43 Les bénévoles du Don en Confiance

p.46 Faire vivre notre vision

- p.47 Projet Refondation

p.48 Piloter notre activité

- p.49 À propos de la gouvernance du Don en Confiance
- p.53 Modèle socioéconomique et synthèse des comptes 2019

QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

LA MISSION DU DON EN CONFIANCE

La mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et contrôlant le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel public à la générosité permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation** des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement. ●

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a plus de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques et morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande. Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent.

Au 31 décembre 2019, le Don en Confiance rassemble 91 organisations labellisées suivies par près de cent contrôleurs bénévoles experts.

CE QU'APPORTE LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques** exercé par le seul organisme français dédié, auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel public à la générosité
- **une incitation à aider les organisations**, notamment financièrement



POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES “DON EN CONFIANCE”

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par leur gouvernance de ces organisations
- **un gage de confiance** pour leurs donateurs, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite collectivement
- **un savoir-faire et une connaissance partagée** des problématiques du secteur à partir de plus de 30 ans d'expérience
- **une participation** en tant que membre à la vie associative du Don en Confiance



POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte du marché



DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,6 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 91 organisations labellisées au 31 décembre 2019
- **une rigueur** dans l'utilisation des fonds issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général



91 ORGANISATIONS LABELLISÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2019



LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE DUPRIEU
Président du Don en Confiance



TOURNONS-NOUS VERS L'AVENIR, EN CONFIANCE !

Elles étaient 18 associations et fondations à fonder le Don en Confiance en 1989 ; 30 ans plus tard elles sont 91 à être labellisées, toujours aussi déterminées à protéger collectivement ce bien commun qu'est la confiance. Le regard tourné vers les 30 prochaines années, le Don en Confiance est prêt à se saisir des nouvelles problématiques à venir et à toujours mieux assurer son rôle de tiers de confiance au service du donateur.

Fidèle aux exigences d'indépendance, d'objectivité et de professionnalisme qu'il s'est fixées, le Don en Confiance poursuit sa mission d'éclairage des donateurs et du public. Dans un contexte où le mécénat est sous pression, il est aujourd'hui un levier de progrès pour le secteur de la philanthropie ; il évolue, se refonde, se renouvelle et son action répond à une attente concrète du donateur et de la société. Avec, chaque année, de nombreuses organisations intéressées par le label, le Don en Confiance est plus que jamais attractif et dynamique.



Avec, chaque année, de nombreuses organisations intéressées par le label, le Don en Confiance est plus que jamais attractif et dynamique.”

Le Don en Confiance repose sur l'action d'une équipe de bénévoles et de permanents à qui je voudrais rendre un sincère hommage ; leur engagement à faire vivre notre organisation mérite toute notre admiration et nos félicitations !

UN DON EN CONFIANCE REFONDÉ

C'est un fait : le Don en Confiance est une référence aujourd'hui. Nous avons célébré cet accomplissement tout au long de l'année 2019, avec en point d'orgue le colloque "Générosité, cultivons la confiance !" qui aura lieu en 2020 (cf.p.34-35).

Durant les trois dernières années, nous nous sommes consacrés au projet "Refondation" (cf.p.47) qui nous a permis de :

- établir une nouvelle règle déontologique relative à l'évaluation des actions (cf.p.14),
- redéfinir la part d'accompagnement au regard de notre mission de contrôle prépondérante,
- mettre en place une commission de déontologie (cf.p.15), visant à faire rayonner notre expertise dans ce domaine,
- mener une réflexion autour de la valorisation des ressources humaines bénévoles (cf.p.42) et mettre à plat nos modalités de contrôle (cf.p.26),
- travailler à l'accroissement raisonné du nombre d'organisations labellisées,
- renforcer la notoriété du label "Don en Confiance", avec l'aide précieuse des organisations labellisées qui ont systématisé son apposition sur leurs documents ou leurs spots TV, mais aussi grâce à nos deux campagnes remarquées, l'une sur les panneaux d'affichage JC Decaux en août et l'autre dans le métro parisien en octobre (cf.p.38).



A un moment où la confiance est sujette à de multiples interrogations, le haut niveau d'exigence que le Don en Confiance place aux différentes étapes de son processus de labellisation constitue une garantie solide.

30 ANS DE CONFIANCE DEVANT NOUS

A un moment où la confiance est sujette à de multiples interrogations au sein de notre société, le haut niveau d'exigence que le Don en Confiance place aux différentes étapes de son processus de labellisation constitue une garantie solide, de nature à rassurer tous les donateurs.

Ainsi, de nouvelles orientations stratégiques sont appelées à voir le jour au cours des deux prochaines années, autour de questionnements fondamentaux, notamment :

- Quelle étendue donner au périmètre d'action et de réflexion du Don en Confiance ? - un questionnaire qui prend tout son sens au moment où il joue un rôle très actif dans l'élaboration d'une déontologie pour le mécénat d'entreprise (cf.p.16) et où la vertu de son label se trouve plébiscitée par de nombreuses parties prenantes du secteur ;
- Quelle ampleur donner à la croissance du nombre d'organisations labellisées, en cohérence avec les principes qui ont fait le succès du Don en Confiance au fil de ces 30 ans ?
- Quelle notoriété viser et comment poursuivre le mouvement initié de façon très dynamique en 2019 ?

Notre label est reconnu, il répond à une réelle attente. Notre professionnalisme est vanté et fait référence. Nous avons accumulé expertise et expérience au service des donateurs et des organisations auxquelles ils donnent. Il nous faut bâtir sur ces fondements les années à venir, il nous faut cultiver la confiance et plus encore faire connaître ce label de qualité qu'est le Don en Confiance. ●

LES CHIFFRES-CLEFS

DE L'ANNÉE 2019



91

ORGANISATIONS LABELLIÉES
et 8 personnalités qualifiées,
soit 99 membres



9

INSTRUCTIONS
en cours pour
l'obtention du label
"Don en Confiance"



6

PERMANENTS



120

BÉNÉVOLES
2 930 journées
de travail

CE QUE NOUS SOMMES



816 K€

de budget annuel



CE QUE REPRÉSENTENT LES 91 ORGANISATIONS LABELLIÉES



1,6

MILLIARD €
de générosité



1500

**ENTITÉS
JURIDIQUES**



400 000

BÉNÉVOLES
réguliers et
occasionnels



5

MILLIARDS €
de budget



50 000

SALARIÉS
à temps plein

L'ANNÉE 2019 EN BREF

JANVIER

- **Vœux et lancement des 30 ans** du Don en Confiance
- **Sylvaine Falque** nommée membre de la Commission d'agrément

MARS

- **Abandon** de la "dérogation crowdfunding"
- **Initiative Développement** quitte le Don en Confiance

AVRIL

- **Mécénat Chirurgie Cardiaque** labellisée "Don en Confiance"
- **Recrutement de Christelle Ayglon** au poste de déléguée au contrôle
- **Michèle Rellier** nommée membre de la Commission d'agrément
- **Jean-Pierre Bornet** rejoint l'équipe d'animation du contrôle

JUILLET

- L'**UNAPEI** labellisée "Don en Confiance"

AOÛT

- **Campagne d'affichage** nationale JC Decaux

OCTOBRE

- **Adoption** d'une nouvelle exigence déontologique relative à l'**évaluation des actions**
- Publication de la 12ème édition de l'**Observatoire du Don en Confiance**
- **Campagne d'affichage** dans le métro parisien

NOVEMBRE

- **Marie-Claire Plaud** nommée membre de la Commission d'agrément

DÉCEMBRE

- **Campagne vidéo** sur les réseaux sociaux

MAI

- **Assemblée générale**
- **Renouvellement des mandats** de **Jean-Pierre Jochum** et **Bruno Keller** en tant qu'administrateurs personnes qualifiées
- **Réélection** de **AIDES**, représentée par Marc Dixneuf, du **Secours Islamique**, représenté par Karine Bensaadi, du **Secours populaire**, représenté par Thierry Robert, et de la **Société de Saint-Vincent-de-Paul**, représentée par Jean-François Couturier
- **Election du bureau** composé de Jean-Pierre Duprieu, président, Jean-Pierre Jochum, vice-président, Thierry Robert, trésorier, et Christine Tabuenca, secrétaire générale

JUIN

- **Adoption** d'une révision des exigences déontologiques relatives à la **protection des données personnelles**
- **Campagne grand public** sur les réseaux sociaux

ÉDITO

NATHALIE BLUM

Directrice générale du Don en Confiance



Une première campagne d'affichage dans les rues puis le métro parisien, une campagne sur les réseaux sociaux atteignant 170 000 internautes, la création spontanée d'un blog dédié à notre mission, les témoignages d'attachement en vidéo de la part d'organisations labellisées, de bénévoles, de partenaires, du ministre Gabriel Attal... 2019 fut une année riche en occasions de mettre notre label à l'honneur !

Le label "Don en Confiance" permet aux associations et fondations engagées dans notre démarche de se distinguer auprès des donateurs par le message de confiance qu'il délivre. Au-delà, cette volonté d'exemplarité contribue à préserver ce bien commun, infiniment précieux et aujourd'hui fragilisé : la confiance. L'édition 2019 de l'Observatoire du Don en Confiance le montre : le manque de confiance est le premier frein au don (cf.p.36-37).

En 30 ans, le Don en Confiance s'est forgé une solide expertise. Il a permis une réelle avancée des pratiques du secteur et fait œuvre de sensibilisation et prévention afin d'éviter de potentiels scandales pouvant affecter durablement la confiance des donateurs. Un effort de progrès est mené en continu, conjuguant un processus de labellisation à la fois exigeant et bienveillant (cf.p.24-27), à une élaboration minutieuse de la déontologie et sa diffusion auprès du secteur (cf.p.14-17). Cette démarche est menée dans le cadre d'un dialogue constructif entre les associations et fondations et les équipes du Don en Confiance et sert ainsi chacune des causes qu'elles défendent.



En 30 ans, le Don en Confiance a permis une réelle avancée des pratiques du secteur et fait œuvre de sensibilisation et prévention afin d'éviter de potentiels scandales pouvant affecter durablement la confiance des donateurs.

Pour rester pertinente, notre déontologie doit prendre en compte, voire anticiper, l'évolution de la société et les attentes grandissantes des citoyens. En 2019, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle exigence pour répondre à la demande d'évaluation des actions menées grâce à la générosité du public (cf p.14). Un nouveau chantier est en cours pour adapter à la nouvelle réglementation comptable notre règle-phare de l'Essentiel (cf p.15), cette impérieuse nécessité de rendre compte au donateur de façon transparente de l'utilisation de son argent au sein d'un document clair et concis.

Sur tous ces sujets et avec la préparation de notre colloque anniversaire reprogrammé fin 2020, toutes les équipes du Don en Confiance se sont mobilisées pour faire rayonner notre action, avec engagement et professionnalisme.

Que la centaine d'organisations labellisées, les organisations engagées dans une démarche d'instruction, tous les bénévoles et les permanents du Don en Confiance soient ici remerciés pour les efforts constants menés au service de l'intérêt général ! ●

FAIRE RAYONNER NOTRE DÉONTOLOGIE

ÉVOLUTION DE LA DÉONTOLOGIE

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à faire évoluer les exigences contenues dans sa Charte et à diffuser amplement cette déontologie afin d'encourager sans cesse le progrès.

Nos travaux déontologiques

La co-construction des exigences déontologiques est réalisée collectivement par les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance et coordonnée par la déléguée déontologie et relations extérieures.



DEUX NOUVELLES EXIGENCES EN 2019

Évaluation des actions

La Charte du Don en Confiance comporte d'ores et déjà le principe de transparence portant sur les actions qui sont menées mais pas sur leur évaluation. Ainsi, le fait que la question de l'évaluation corresponde à une attente réelle du donateur et qu'elle puisse devenir un élément constitutif de la confiance a conduit le Don en Confiance à décider, dans le cadre du projet Refondation (cf.p.47), le lancement d'un chantier déontologique dédié piloté par un représentant d'une organisation labellisée.

A l'issue de 18 mois de travaux menés par une vingtaine de représentants d'organisations labellisées, le chantier a abouti en novembre 2019 avec l'adoption de nouvelles exigences et règles, à savoir :

- l'existence d'un/de dispositifs d'évaluation des actions au sein des organisations, sous la responsabilité du Conseil d'administration, piloté(s) par la direction opérationnelle et mentionné(s) dans l'Essentiel (obligatoire),
- la communication des résultats de ces évaluations aux donateurs (non obligatoire).

Les organisations disposent d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité.

Protection des données personnelles

Au moment de l'entrée en vigueur du règlement n°2016/679, dit "règlement général sur la protection des données" en 2018, le Don en Confiance a lancé un chantier afin de clarifier les règles relatives à la protection des données personnelles des donateurs d'ores et déjà contenues dans la Charte de déontologie mais peu développées ; ceci devait permettre d'en faciliter l'application par les organisations labellisées et le contrôle de leur respect par les contrôleurs du Don en Confiance.

Ce chantier, confié à deux experts bénévoles du Don en Confiance, a abouti en juin 2019 avec l'adoption d'une révision des exigences et règles en la matière.

Plus d'info sur les résultats de ces deux chantiers :

→ donenconfiance.org/deontologie > Mise à jour de la déontologie

LANCEMENT D'UN NOUVEAU CHANTIER

Impact de la nouvelle réglementation comptable sur l'Essentiel et les ratios

Le nouveau règlement comptable n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, adopté le 5 décembre 2018, apporte des modifications dans la présentation des comptes annuels, des tableaux et informations requis des entités faisant appel public à la générosité. Notamment, il prévoit la formalisation d'un nouveau tableau normé, en plus du compte d'emploi des ressources (CER), le compte de résultat par origine et destination. La nouvelle réglementation comptable a nécessairement des implications sur l'Essentiel, exigence-phare du Don en Confiance, au niveau de la présentation du CER, des legs et du modèle socioéconomique dans sa globalité, mais aussi concernant les ratios. Ainsi, un chantier piloté par un représentant d'une organisation labellisée a été lancé et le groupe de travail dédié, rassemblant une vingtaine de participants, a démarré ses réunions tout début 2020.

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La déontologie étant à la fois au cœur des missions du Don en Confiance et une référence pour le secteur, l'un des enjeux identifiés dans le cadre du projet Refondation (cf. p.47) était de pouvoir disposer d'une ressource opérationnelle permanente et dédiée, réactive et expérimentée, pour se saisir des sujets qui lui seront confiés sur la déontologie.

Ainsi, la commission de déontologie, créée mi-2018, a débuté ses travaux avec deux réunions en 2019, axées sur la thématique des placements financiers d'une part, et la problématique des liens/conflits d'intérêts d'autre part.

RÉFLEXION SUR LES RÉSERVES

Après plusieurs mois de travaux, le groupe de travail interne sur les réserves, constitué en 2018, a abouti à la conclusion que, pour une meilleure efficacité, les organisations devraient être associées à la réflexion, sachant la dimension pédagogique du sujet. Les travaux seront donc repris dans le cadre d'un chantier déontologique auquel toutes les organisations pourront participer.

Ce nouveau chantier devrait être proposé à l'Assemblée générale dans le cadre du programme déontologique 2020-2021.



ABANDON DE LA "DÉROGATION CROWDFUNDING"

En 2016, le Don en Confiance avait adopté une dérogation, à titre expérimental pour deux ans, visant à autoriser la rémunération des prestataires de crowdfunding en fonction des montants collectés. Le bilan de l'utilisation de cette dérogation a été réalisé lors d'une réunion du groupe de veille sur les nouveaux modes de collecte (cf.p.40) en 2018 puis dans le cadre d'une consultation en ligne transmise à toutes les organisations labellisées dans la foulée.

Le résultat de cette enquête a fait état de l'inutilité de cette dérogation pour la plupart des organisations. Ainsi, le Conseil d'administration du 21 février 2019 a pris la décision de l'abandonner. ●

PARTAGE ET DIFFUSION DE LA DÉONTOLOGIE



Intervention de Nathalie Blum au Forum National des Associations et Fondations, le 16 octobre 2019

DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

En parallèle des débats autour de la fiscalité du mécénat d'entreprise, une réflexion collective a été lancée par la Coordination Générosités (cf.p.19), visant l'élaboration d'une déontologie spécifique. Le groupe de travail, piloté par le Don en Confiance, est composé d'Admical, à l'initiative de cette démarche, du Mouvement associatif et des Entreprises pour la Cité.

FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

Le Forum s'est déroulé le 16 octobre 2019 au Palais des Congrès de Paris. Le Don en Confiance y a participé à travers trois interventions :

- Jean-Pierre Duprieu, président, à la conférence organisée par Deloitte "Cartographie des risques, un élément-clé de réponse à la responsabilité du dirigeant",
- Nathalie Blum, directrice générale, à la conférence organisée par Deloitte "Quelle communication financière associée aux nouvelles règles comptables ?",
- Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, à l'atelier organisé par le Crédit Mutuel/Associathèque "Comment inspirer confiance aux donateurs : bonnes pratiques et questions essentielles à se poser".

A cette occasion, Nathalie Blum a répondu à une interview pour le média viaGrandParis, l'opportunité de commenter les résultats de l'Observatoire du Don en Confiance (cf.p.36-37).

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Don en Confiance a intensifié le volet “relations institutionnelles” en 2019. Deux rencontres ont été organisées avec Gabriel Attal, secrétaire d’État auprès du ministre de l’Éducation nationale et de la Jeunesse, et le Don en Confiance a été auditionné dans le cadre de la “mission philanthropie” menée par les députées Naïma Moutchou et Sarah El Haïri. Également, le Don en Confiance a rencontré, aux côtés des autres membres de la Coordination Générosités, Thomas Fatome, directeur de cabinet adjoint du Premier ministre, et son équipe, au sujet des réformes envisagées sur la fiscalité du mécénat d’entreprise.

PUBLICATION D’ARTICLES DANS LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, *Juris Associations* s’est fait régulièrement l’écho du Don en Confiance et a publié notamment des contributions ayant pour thèmes respectifs la gestion de la trésorerie, la protection des données personnelles et la communication sur l’utilisation des dons. Partenaire des 30 ans, la revue a également consacré un dossier complet au Don en Confiance à cette occasion (cf.p.34), en plus de la publication d’une tribune de Jean-Pierre Duprieu en début d’année.

RENCONTRES AVEC DES PRESTATAIRES

Garde-fou de l’évolution des pratiques de collecte, le Don en Confiance est régulièrement approché par des prestataires qui souhaitent s’informer sur sa déontologie. Ainsi, les équipes du Don en Confiance ont successivement échangé avec By-VS, Alvarum, Commeon et Actecil en 2019, ceci permettant de leur présenter et de leur expliquer les exigences contenues dans la Charte de déontologie. ●



Numéro de la revue *Juris Associations* avec un dossier consacré au Don en Confiance

Campagne grand public sur les réseaux sociaux en juin 2019 (cf.p.34)

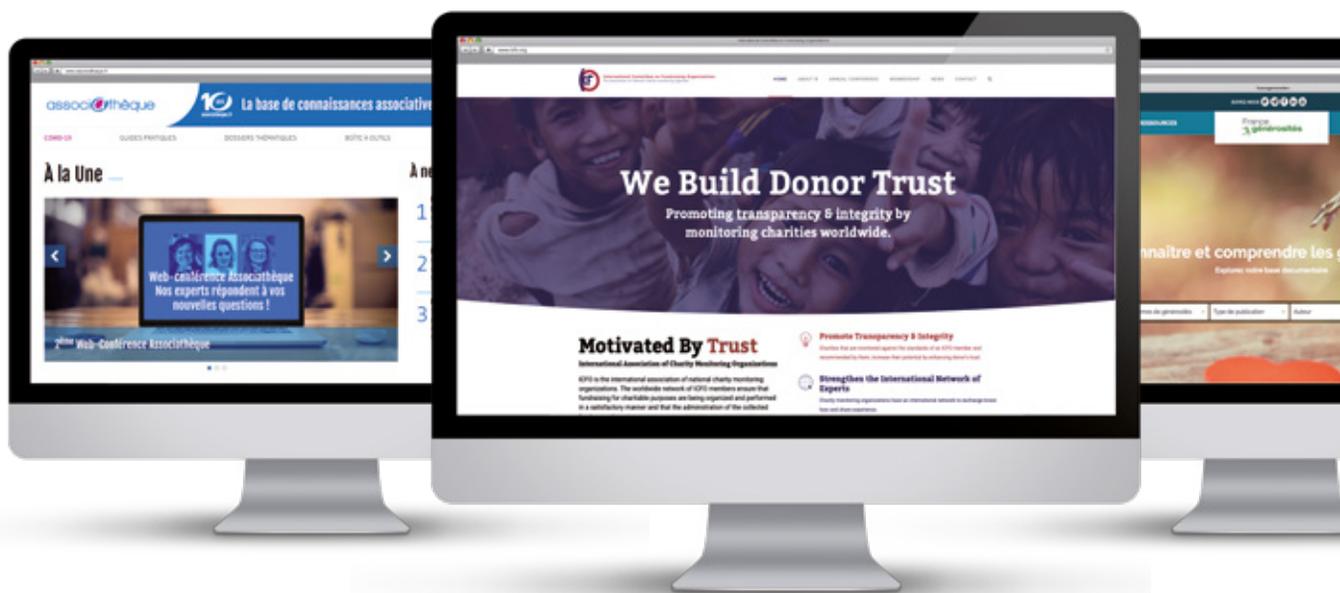


CONSEILS POUR DONNER EN CONFIANCE

Dans la rue, dans les boîtes aux lettres et sur les écrans, les associations et fondations mènent régulièrement des campagnes d’appel à dons. Elles ont besoin de ces dons qui leur permettent chaque jour de lutter contre la pauvreté, l’exclusion, la maladie, pour la planète ou encore pour les animaux.

Face à ces sollicitations, à qui faire confiance ? Comment être sûr que les dons seront utilisés le plus efficacement ?

C’est pour répondre à ces questions que le Don en Confiance diffuse chaque année un ensemble de conseils à appliquer pour donner en toute sérénité : choix éclairé de la cause, consultation du site Internet... rien n’est à laisser au hasard dans son acte de générosité !



PARTAGES D'EXPERTISES ET COLLABORATIONS



MATINÉE CONSACRÉE À LA RÉFORME DU PLAN COMPTABLE

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, est intervenue lors de la matinée d'échanges sur la réforme du plan comptable organisée par France générosités le 18 mars 2019.

→ Plus d'information sur francegenerosites.org



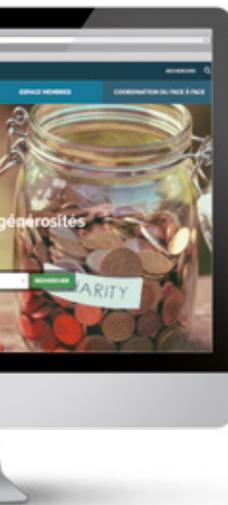
Premier ministre

Haut Conseil à la Vie associative

NOUVEAU RÈGLEMENT COMPTABLE : CONTRIBUTION AU GUIDE PRATIQUE DU HCVA

Afin d'accompagner les associations, fondations et fonds de dotation dans l'application du nouveau règlement comptable N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, adopté le 5 décembre 2018, le Haut Conseil à la Vie associative a élaboré un guide pratique. Jean-Louis Gaugiran, bénévole expert du Don en Confiance qui avait participé aux travaux menés par l'Autorité des normes comptables, y a contribué.

→ Plus d'information sur associations.gouv.fr > HCVA



CONFÉRENCE-DÉBAT DE L'ADMICAL

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en Confiance, est intervenu le 14 mars 2019 lors d'une conférence-débat du Lab de l'Admical intitulée "Éthique et Tact".

→ Plus d'information sur admical.org



MATINALE DE L'URIOPSS ILE-DE-FRANCE

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, est intervenue en clôture de la matinale de l'URIOPSS Ile-de-France le 11 juin 2019, au sujet du développement et de l'hybridation des financements.

→ Plus d'information sur uriopss-idf.fr



RÉUNION DE PRÉSENTATION DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Une réunion de présentation de l'Agence Française Anti-corruption, rassemblant des membres de France générosités et du Don en Confiance, a été organisée le 17 juin 2019 dans les locaux du Don en Confiance.

→ Plus d'information sur agence-francaise-anticorruption.gouv.fr



JOURNÉE ANNUELLE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DES ADMINISTRATEURS

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en Confiance, est intervenu le 16 octobre 2019 sur la gouvernance des associations et fondations lors de la Journée annuelle de l'Institut Français des Administrateurs.

→ Plus d'information sur ifa-asso.com



COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, les entreprises pour la Cité, l'IDAF, IDEAS et le Mouvement associatif. Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

→ Plus d'information sur francegenerosites.org, admical.org, fundraisers.fr, centre-francais-fondations.org, reseau-lepc.fr, idaf-asso.fr, ideas.asso.fr et lemouvementassociatif.org



INTERNATIONAL COMMITTEE ON FUNDRAISING ORGANIZATIONS

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, et Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, se sont rendues à Prague en mai 2019 afin de participer à l'Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO), ainsi qu'au colloque "*Building and protection of nonprofits credibility*" organisé à cette occasion. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 20 pays ayant un objectif similaire à celui du Don en Confiance, celui de contrôler la générosité afin de renforcer la confiance des donateurs.

Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'intégrité des activités des organisations faisant appel public à la générosité dans le monde,
- se positionner en tant que réseau international d'experts pour échanger savoir-faire et expérience en matière de contrôle de la générosité,
- élaborer des *standards* pour contrôler les organisations,
- diffuser de l'information relative au contrôle des organisations et aux activités de ces dernières.

→ Plus d'information sur icfo.org



Contributions à diverses publications

Tout au long de l'année, le Don en Confiance a fourni des écrits parus dans diverses publications, telles que le guide de France générosités *La philanthropie, un projet de vie*, la revue de l'IFACI *Audit, risques & contrôle* ou encore le site [Associatheque.fr](https://www.associatheque.fr) publié par le Crédit Mutuel. ●

LABELLISER ET CONTRÔLER

LES 91 ORGANISATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



IONS LABELLISÉES 'INTERVENTION

ÉDUCATION ENFANCE



ENVIRONNEMENT PROTECTION ANIMALE

SANTÉ, HANDICAP RECHERCHE



POLLINIS

Terre & Humanisme
l'agroécologie se cultive

Unapei

GUSTAVE ROUSSY
CANCER CAMPUS
SAINT-LOUIS

Institut Pasteur

FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH
CANCER DE LA CRANIE

FONDATION ARC
POLYVALENTE DE RECHERCHE
SUR LE CANCER

Institut du Cerveau
ICM

Gefluc
Généraliste de l'Éducation
Financière

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET DE LABELLISATION



MICHEL SENELLART
Président de la
Commission d'agrément



Comme l'a montré une nouvelle fois cette année l'Observatoire du Don en Confiance (cf.p.36-37), la principale raison pour laquelle les Français ne donneraient pas à une association ou une fondation est le manque de confiance dans la bonne utilisation de leurs dons. La mission du Don en Confiance est de lever ce frein à la générosité pour les organisations qui l'ont rejoint.

Toutes les associations et fondations labellisées se sont engagées volontairement à respecter une Charte de déontologie exigeante, nourrie au fur et à mesure des années. S'en tenir au simple déclaratif ou s'appuyer sur un autocontrôle des organisations ne serait de toute évidence pas suffisant pour vérifier la teneur de cet engagement, vérification qui doit être conduite de manière indépendante et continue.

Les organisations labellisées s'en remettent ainsi à des contrôleurs bénévoles experts, mus par le désir de servir la confiance du donateur, permettant par là même de servir l'intérêt général. Ils les contrôlent avec exigence et bienveillance, en les aidant à se conformer à notre déontologie et à l'appréhender au mieux. D'autres bénévoles, les membres de la Commission d'agrément, statuent sur la base de ces contrôles sur le renouvellement ou l'octroi du label, sous l'œil d'un Conseil d'administration au sein duquel les organisations sont représentées de manière minoritaire.

Ainsi, les organisations labellisées ont opté pour ce tiers de confiance, porté par des femmes et des hommes animés par la même volonté de progrès qu'elles, pour s'assurer du respect des meilleures pratiques.

Depuis plus de trente ans, c'est cet engagement volontaire et bénéfique pour tous qui permet aux donateurs de donner avec confiance et sérénité. ”

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées.

A ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant. La Charte de déontologie repose sur quatre principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, et recherche d'efficacité.

COLLÉGIALITÉ ET IMPARTIALITÉ, AU CŒUR DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le contrôle pratiqué par le Don en Confiance est un contrôle continu. Un ou deux contrôleurs sont nommés auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, selon une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions prises collégalement par la Commission d'agrément d'accorder, de renouveler, voire de suspendre ou de retirer le label.

La Commission d'agrément exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration qui lui accorde une délégation permanente. Le Conseil prend acte de ses décisions sur avis du comité de l'agrément (cf.p.50), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture, ce qui s'est produit à une reprise en 2019. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité et l'équité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socioéconomique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier. Le caractère impartial de la démarche concerne chaque étape du processus d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie des pratiques et du fonctionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label.

Le processus de contrôle et de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement



**Ce label
vous garantit
que votre don
est bien utilisé**

par les associations et fondations qui l'affichent.

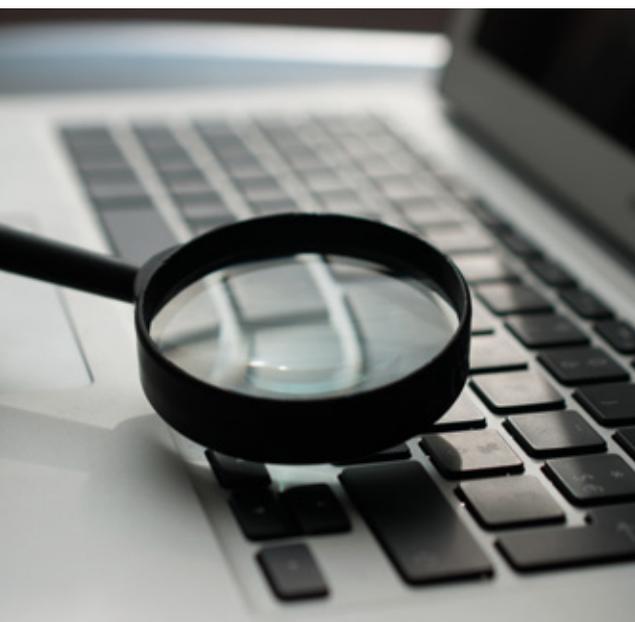
LE DON EN CONFIANCE
AUJOURD'HUI. DEMAIN. DEPUIS 30 ANS.

Campagne d'affichage 2019 (cf.p.38)

appel au bénévolat. Contrôleurs et membres de la Commission d'agrément sont tous bénévoles. Personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, ils sont nommés par le président du Conseil d'administration du Don en Confiance pour trois ans renouvelables une fois.

UN NIVEAU DE CONFORMITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT

En 2019, la Commission d'agrément s'est réunie huit fois pour traiter des dossiers de renouvellement ou de demande de premier agrément. Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres. Avec le ou les contrôleurs, il rencontre préalablement les dirigeants de l'organisation avant la rédaction d'un "projet de décision" qui sera présenté à la Commission d'agrément pour discussion. Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, déclencher une procédure de réexamen en demandant un rapport "spécial" au contrôleur portant, soit sur une ou plusieurs règles du référentiel déontologique, soit sur un projet de réorganisation ou de transformation de l'organisation. Les 26 rapports dits "triennaux" examinés par la



Commission en 2019 ont conduit au renouvellement du label de toutes les organisations concernées, avec une demande de rapport “spécial” pour l’une d’entre elles.

Sur les trois dossiers de candidature examinés par la Commission d’agrément en 2019, deux organisations ont obtenu le label. Une suspension de la procédure d’instruction est intervenue à la demande d’une organisation candidate.

Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports dits “intermédiaires” portant sur la période entre deux rapports triennaux. En 2019, 63 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d’agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du contrôleur concerné.

Globalement, le niveau de conformité des organisations labellisées est satisfaisant. Les décisions de la Commission d’agrément sont pratiquement toutes assorties de demandes ou d’invitations (selon le degré de criticité) qui sont motivées. En 2019, sur l’ensemble des dossiers examinés par la Commission, 38 demandes et 39 invitations ont été formulées. Depuis plusieurs années, la Commission oriente ses décisions sur un nombre limité de points, en laissant le soin au contrôleur d’attirer l’attention de l’orga-

nisation sur les autres écarts dans ses rapports et dans le cadre du contrôle continu. Les organisations labellisées ou candidates font preuve d’un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent facilement.

PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

En 2019, ce sont 120 bénévoles qui ont apporté leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l’équipe des permanents. La majeure partie d’entre eux assure le contrôle continu d’une organisation labellisée ou l’instruction d’une demande d’obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d’une expérience professionnelle de haut niveau assure l’équivalent du travail de 13 salariés.

Au 31 décembre 2019, la Commission d’agrément compte onze membres. L’équipe de contrôle, quant à elle, regroupe 85 contrôleurs et responsables de cercle de contrôleurs, ainsi qu’un animateur contrôle. Chaque contrôleur appartient à une équipe d’animation du contrôle que l’on nomme les “cercles”, au nombre de neuf fin 2019. Ils se réunissent trois fois par an, soutenus et encadrés individuellement par un responsable de cercle. L’animateur contrôle assure bénévolement l’animation et la coordination des responsables de cercle et incarne la

EVOLUTION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE

Dans le cadre du projet Refondation (cf.p.47), le Don en Confiance a initié au dernier trimestre 2018 une démarche globale d’amélioration du fonctionnement de son dispositif de contrôle des organisations labellisées.

En 2019, le groupe de travail mis en place à cet effet, constitué de bénévoles du Don en Confiance, a poursuivi sa réflexion et ses travaux.

Des consultations auprès de tous les bénévoles et d’un panel d’organisations labellisées ont permis l’identification des axes de progrès prioritaires.



Dans le cadre d'un travail visant l'amélioration des modalités de contrôle du Don en Confiance, nous avons consulté l'ensemble de nos bénévoles, ainsi que plusieurs organisations labellisées. Les résultats sont encourageants ! Ils confirment la pertinence de nos méthodes et processus actuels et nous permettent d'identifier quelques pistes de progrès, sur lesquelles un groupe de travail mène une réflexion afin de proposer des évolutions à mettre en œuvre dès 2020. Cette démarche de progrès est conforme à notre ambition d'assurer aux organisations labellisées actuelles et futures un travail de contrôle qualitatif et efficient, accompli par des bénévoles conscients des enjeux de leur mission et toujours mieux formés et accompagnés pour répondre à cette exigence de qualité. ”

RÉMI RACLET

Animateur contrôle du Don en Confiance

présence des contrôleurs au niveau des instances de gouvernance. L'organisation et la qualité du processus de contrôle et de labellisation dans sa globalité sont placées sous la houlette de la déléguée au contrôle, avec le soutien de l'assistante contrôle et agrément.

Les bénévoles participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation, aux chantiers déontologiques et aux réunions transversales sur des thématiques partagées.

OPTIMISATION DES OUTILS ET DES PROCESS

Durant l'année 2019, le système d'information et de gestion documentaire interne du Don en Confiance a été optimisé. L'ensemble des données constituant les dossiers de contrôle est maintenant intégré dans le système. La mise en place de *workflows* pour gérer les différentes étapes de gestion des dossiers de contrôle se poursuivra en 2020, l'objectif étant de formaliser les procédures et fluidifier les échanges entre les différents intervenants du Don en Confiance. Des formations sont proposées à tous les bénévoles afin de maîtriser l'utilisation et les nouvelles fonctions du système. ●

CHIFFRES-CLEFS

DE LA LABELLISATION 2019

26

renouvellements

2

octrois du label

63

rapports intermédiaires
auditionnés

DÉVELOPPEMENT : BILAN 2019 ET PERSPECTIVES

Deux nouvelles organisations ont rejoint la communauté des labellisées “Don en Confiance” en 2019.



Cofondée par le professeur Francine Leca, l'association **Mécénat Chirurgie Cardiaque** permet à des enfants atteints de malformations cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France lorsque cela est impossible chez eux, faute de moyens techniques ou financiers.

Hébergés par des familles d'accueil bénévoles et opérés dans neuf villes de France (Angers, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse et Tours), 3 300 enfants ont déjà été pris en charge depuis 1996.

Le coût moyen d'une opération est de 12 000 €.



Le label du Don en Confiance est un gage de qualité du travail de Mécénat Chirurgie Cardiaque, tant au niveau de la prise en charge des enfants cardiaques que du respect de nos donateurs et mécènes. Il nous permet de nous projeter en toute confiance dans l'avenir pour aider encore plus d'enfants malades.”

ORSO CHETOCHINE

Directeur de Mécénat Chirurgie Cardiaque



Créée en 1960, l'**Unapei** est une association de représentation et de défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles. Elle est composée de parents, de personnes handicapées et d'amis qui souhaitent que les personnes handicapées, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous.

Reconnue d'utilité publique, l'Unapei s'engage pour une société solidaire et inclusive, dans laquelle les personnes handicapées puissent vivre avec et parmi les autres dans le respect de leur différence et de leur libre arbitre et accéder à tous les pans de la vie en société.

Aux côtés de ses 550 associations et 55 000 familles adhérentes, l'Unapei œuvre pour :

- défendre les droits des personnes handicapées et de leurs familles,
- soutenir et informer les familles et les associations locales,
- sensibiliser le public et faire évoluer les mentalités.



La labellisation de l'Unapei par le Don en Confiance est un réel gage de confiance vis-à-vis de notre association. Cette reconnaissance est la preuve que l'Unapei est une association transparente dans sa gestion et efficace dans ses actions. Recevoir le label “Don en Confiance” est pour moi l'opportunité de féliciter et d'encourager tous ceux qui s'engagent quotidiennement à nos côtés, parents, militants, partenaires, donateurs, pour parvenir ensemble à la défense des droits et des intérêts des personnes handicapées. Nous sommes honorés de rejoindre les associations labellisées par le Don en Confiance.”

LUC GATEAU

Président de l'Unapei



NEUF CANDIDATURES EN COURS

Un nombre toujours croissant d'organisations est amené à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation ; ceci dans une perspective de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais avant tout de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label.

En 2019, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de trois nouvelles candidatures pour une instruction en vue de l'obtention du label, portant à neuf le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2019. En 2019, près d'une cinquantaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance".

À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ sont examinés à titre expérimental.

La déléguée déontologie et relations extérieures, chargée notamment d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, traite les demandes au fur et à mesure, et en prépare l'examen par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf.p.49-51).

En parallèle de ces deux nouvelles labellisations, l'association **Initiative Développement** a décidé de se retirer du Don en Confiance et donc de renoncer au label qu'il décerne.

LES ORGANISATIONS PAR DATE DE LABELLISATION

1990	Institut Pasteur de Paris Association Valentin Haüy Fondation pour la Recherche Médicale Secours Catholique Unicef France Médecins du Monde
1991	Action contre la Faim Association les Petits Frères des Pauvres Ligue contre le Cancer Secours populaire français APF France handicap
1992	CCFD - Terre solidaire Jeunesse au Plein Air Ordre de Malte France (association) SOS Villages d'Enfants
1995	Comité Français pour la Solidarité Internationale Partage France Parrainages
1996	L'Îlot Un Enfant par la Main Vaincre la Mucoviscidose
1997	Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France La Cimade SOS-SAHÉL International France Fondation Abbé Pierre Sauveteurs en Mer Fegefluc
1998	Amnesty International France Fondation Perce-Neige Habitat et Humanisme Foyer de Cachan
1999	ATD Quart-Monde Fondation ARC pour la recherche sur le cancer La Chaîne de l'Espoir
2000	Croix-Rouge française Fondation de l'Avenir Frères des Hommes Terre des Hommes France Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture Association Petits Princes
2004	Délégation Catholique pour la Coopération A Chacun son Everest
2005	Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers Fondation les Petits Frères des Pauvres

2006	Care France Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
2008	Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
2009	Elevages sans frontières Fondation Gustave Roussy Institut Gustave Roussy Aide à l'Enfance Tibétaine
2010	Entrepreneurs du Monde Œuvre de Secours aux Enfants Oxfam France Institut du Cerveau La Mie de Pain Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)
2011	Plan France Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme France Alzheimer Solidarité Laïque Foyer Notre-Dame des Sans-Abri Secours Islamique France Welfarm ACTED Toutes à l'école
2012	Fondation ARSEP France Nature Environnement Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)
2013	AIDES Action Enfance Le Rire Médecin
2014	Electriciens sans frontières Vaincre les Maladies Lysosomales Fondation Saint Matthieu
2015	Solidarités Nouvelles pour le Logement Société de Saint-Vincent-de-Paul
2016	Société Protectrice des Animaux Terre & Humanisme Fondation Paris-Dauphine Coalition Plus Fondation Foch L'Œuvre d'Orient
2017	Solidarités International Asmae - Association Sœur Emmanuelle Fondation AJD Maurice Gounon
2018	Ligue des droits de l'Homme Fédération de Charité Caritas Alsace Pollinis
2019	Mécénat Chirurgie Cardiaque Unapei

FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL



BILAN MÉDIAS

215 retombées médias en 2019

En 2019, le Don en Confiance a maintenu une présence notable dans les médias, avec une stabilité du nombre de retombées comptabilisées sur l'année par rapport à 2018 (215 vs 220).

Le Don en Confiance s'est illustré en 2019 par une présence accrue sur les ondes. Ainsi, Nathalie Blum, directrice générale, a eu l'occasion d'intervenir aux micros de RMC, RCF, Radio Totem ou encore Radio Judaïca Strasbourg. Une belle occasion de diversifier les formats des prises de parole et de faire ainsi rayonner la mission du Don en Confiance !

Au-delà de ses thèmes de prédilection, le Don en Confiance a également été interrogé sur des sujets de société relatifs au secteur associatif, comme la baisse des dons ou le nouveau règlement comptable, ou lors d'événements médiatiques importants, à l'image de l'incendie de Notre-Dame de Paris (voir encart ci-contre). Les 30 ans du Don en Confiance, tout comme les résultats de l'édition 2019 de l'Observatoire du Don en Confiance (cf.p.36-37), ont fait l'objet d'un bon nombre de reprises.

La presse écrite et web s'est faite l'écho des missions et actualités du Don en Confiance : de grands quotidiens nationaux – *Le Monde* et son supplément, *Les Echos*, *L'Opinion*, *Le Bulletin Quotidien* – ou régionaux – *La Voix du Nord*, *Sud Ouest*, *La Dépêche du Midi*, *Le Progrès* –, des hebdomadaires – *Challenges*, *Femme Actuelle*, *Le Nouvel Economiste*, *Maxi*, *Télérama* – et des mensuels – *Capital*,

Notre Temps – ont largement relayé ses messages. Les sites et revues du secteur ont permis également un bon affichage du label et ont relayé les communiqués de presse du Don en Confiance (*Associations mode d'emploi*, *Carenews*, etc.). Comme observé depuis quelques années, le Don en Confiance est de plus en plus mentionné dans des publications ou sites spécialisés, relatifs à la médecine, l'agriculture, le notariat, l'action sociale, etc. (*Le Quotidien du Médecin*, *La France Agricole*, *Le Journal du Village des Notaires*, *Actualités sociales hebdomadaires*, etc.). Pour faire connaître le rôle d'expert du Don en Confiance et susciter davantage l'intérêt des médias, des rencontres avec des journalistes ont été organisées tout au long de l'année.

Cette présence dans les médias s'est trouvée renforcée par un accroissement sensible du nombre d'associations et fondations labellisées faisant systématiquement référence au label au sein des articles les concernant ; autant dans la presse locale que nationale, elles n'hésitent pas à mettre en avant le petit rond bleu : quand elles l'obtiennent, quand il leur est renouvelé ou en simple rappel, en marge d'articles ne traitant pas spécifiquement du Don en Confiance.

INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS : LES CONSEILS DU DON EN CONFIANCE

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris survenu le 15 avril 2019 a suscité à Paris, en France et dans le monde tristesse et émotion. Les initiatives privées et associatives se sont multipliées, pour que tous ceux qui le souhaitent puissent apporter leur concours aux projets de reconstruction. En réponse à cet afflux de générosité spontanée, le Don en Confiance a rappelé quelques principes pour donner et s'assurer de la bonne utilisation des dons. Ces conseils ont fait l'objet de nombreuses reprises, notamment par *Le Parisien* et les sites de France 3 Régions et de France tv info.



EN RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels à dons, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou faire part de litiges. Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance.

Quelques exemples de messages, qui démontrent l'impact du label "Don en Confiance" sur le choix des donateurs...



“Donateur de longue date à [association x], je souhaiterais savoir les raisons pour lesquelles elle ne bénéficie pas de votre label.” Arnaud (75)

“J’ai rédigé mes clauses bénéficiaires pour mes contrats d’assurance-vie avec des associations labellisées par vos soins. [...]” Jean-William (33)

“Je dois joindre un certain nombre d’organisations auxquelles je veux faire un don. Pouvez-vous me communiquer la liste de vos adhérents ?” François (69) ●

8 COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 2019

JANVIER

*Le Don en Confiance
a 30 ans*

MARS

*L’association Initiative
Développement n’est plus
labellisée “Don en
Confiance”*

AVRIL

- *Incendie de Notre-Dame de Paris : donner en confiance pour la reconstruction*
- *Mécénat Chirurgie Cardiaque obtient le label “Don en Confiance”*

JUILLET

*L’Unapei obtient
le label “Don en Confiance”*

OCTOBRE

- *Le don, plus qu’une question de générosité*

NOVEMBRE

- *Guide pour un don en toute confiance*
- *Colloque 30 ans : un événement Don en Confiance*

LES 30 ANS DU DON EN CONFIANCE

Créé en 1989, le Don en Confiance a fêté ses 30 ans en 2019. Une année marquée par de nombreuses actions dédiées et la préparation d'un grand colloque.

LA PRÉPARATION DU COLLOQUE ANNIVERSAIRE

Afin de fêter ses trois décennies d'existence, le Don en Confiance s'est attelé tout au long de l'année à la préparation d'un colloque intitulé "Générosité, cultivons la confiance !", l'occasion de partager le fruit des recherches et expériences d'experts spécialisés et de renom sur le thème de la confiance dans toutes ses dimensions et plus précisément en lien avec les thématiques de générosité et de transparence. Retrouvez le programme complet ci-contre !

Prévu initialement le 12 décembre 2019, le colloque a été reporté fin 2020 en raison des difficultés engendrées par les grèves dans les transports puis de l'épidémie de coronavirus.

CAMPAGNES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Dans le cadre de cet anniversaire, le Don en Confiance a mené une campagne grand public sur les réseaux sociaux durant tout le mois de juin. Les internautes étaient notamment invités à répondre à un quiz pour découvrir quelles associations/fondations correspondent le plus à leurs valeurs. Une belle occasion pour toujours plus faire rayonner le label "Don en Confiance" !

Une campagne de vidéos a également été menée sur les réseaux sociaux en décembre : un grand merci aux organisations labellisées, bénévoles et partenaires qui ont joué le jeu en témoignant derrière la caméra !



ILS ONT SOUTENU LES 30 ANS !

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et le Crédit Mutuel soutiennent le Don en Confiance dans la durée, pour la réalisation de sa mission comme pour les événements particuliers tels que les 30 ans. Pour cet anniversaire, le Don en Confiance a également reçu le soutien d'AXA, Bakertilly Strego, La Banque Postale, Deloitte, la Mutuelle Saint Christophe, le Crédit Agricole, la revue *Juris Associations* et KPMG. Un grand merci pour ce précieux soutien !



DOSSIER DANS LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

Dans le cadre d'un partenariat avec la revue, un dossier de 16 pages du numéro du 1er décembre 2019 a été consacré au Don en Confiance. Approche de la déontologie, méthode de contrôle et de labellisation, histoire de l'association, témoignages d'organisations labellisées et de bénévoles... tous les pans du Don en Confiance déclinés dans ce numéro ! ●

RETOUR SUR LES ORIGINES DU DON EN CONFIANCE

Tout au long de l'année, des épisodes thématiques ont permis de retracer l'histoire du Don en Confiance dans chaque flash-info et newsletter, détaillant la création de l'association, ainsi que l'évolution de la labellisation, du contrôle et de la déontologie.

GÉNÉROSITÉ, CULTIVONS LA CONFIANCE !

Le 30 novembre 2020, à la Bibliothèque nationale de France

PROGRAMME DU COLLOQUE

1^{ère} table ronde **La confiance aujourd'hui : ébranlée ou transformée ?**

Son évolution, sa place dans la société, les enjeux pour le secteur associatif

Au centre des débats, la confiance est considérée aujourd'hui comme un enjeu de société. L'état de la confiance semble fragile, elle ne semble plus aller de soi. Liée à différentes préoccupations du quotidien, dans bien des secteurs elle est en perte de vitesse, voire remise en cause. En parallèle les lieux de la confiance semblent muer, se déplacer, des institutions à Internet et à ses propres pairs. De nouveaux noyaux de confiance émergent, notamment sur les réseaux sociaux. Un minimum de confiance est nécessaire à la vie en société. Ainsi, elle est fondamentale pour le secteur associatif afin de garantir la viabilité des missions d'intérêt général qu'il porte. Peut-on parler d'une « crise de confiance » ? La confiance aujourd'hui est-elle ébranlée ou donne-t-elle à voir un/de nouveau(x) visage(s) ? Ces phénomènes ne sont-ils pas intrinsèques à la notion de confiance ? Que le secteur associatif doit-il tirer de ces constats ?

2^{ème} table ronde **Le secteur associatif peut-il encore être vecteur de confiance aujourd'hui ?** Quelles sont les attentes des donateurs ? Communication des résultats de l'Observatoire du Don en Confiance

De manière générale, guidé(e) par le principe de précaution, le(la) Français(e) doute : des produits qui lui sont proposés, de ce qu'il y a dans son assiette, de l'honnêteté de ses dirigeants, etc. Le secteur associatif n'est pas épargné et est confronté à de nouvelles attentes, liées à l'identification de nouveaux risques. Là où hier il s'inquiétait de la bonne utilisation de l'argent de son don, il se préoccupe en outre aujourd'hui de l'efficacité des actions menées, de la conduite des personnels sur le terrain, etc. Comment le secteur associatif peut-il encore répondre aux attentes des donateurs d'aujourd'hui ? A quelles conditions peut-on encore faire confiance au secteur associatif, en particulier lorsque l'on fait un don ?

3^{ème} table ronde **Les nouvelles technologies : au service de la déontologie et de la transparence pour le donateur ?**

L'utilisation des nouvelles technologies se développe à grande vitesse, y compris dans le secteur associatif. Elles sont d'abord un moyen de collecter et de toucher un public de donateurs potentiels plus jeunes que la moyenne. Dans certains cas, elles peuvent même être présentées comme des garanties supplémentaires, un moyen de sécuriser la collecte. Jusqu'où l'utilisation des nouvelles technologies par le secteur associatif peut-elle être un moyen de sécuriser la collecte ? Sur quelles garanties réelles peut-on compter ?

4^{ème} table ronde **Transparence et efficacité à tout prix : facteur de progrès ou dérive consumériste ?**

Le donateur, comme le bailleur, exigent un minimum de transparence et d'efficacité des actions menées par les dépositaires de leur générosité ou de leurs fonds. C'est ainsi que s'est installée progressivement dans le paysage de la générosité une culture de l'efficacité, voire une culture de l'impact, mais aussi, à l'image de ce que l'on peut observer dans d'autres pans de la société, peu à peu le culte de la désintermédiation. Tout montrer ou tout dire, est-ce réellement dans l'intérêt du donateur ? Quel respect pour les personnes aidées ? Dérive consumériste ou facteur de progrès pour les organisations ?

→ Plus d'information et inscription sur urlz.fr/aBz5

12^{ème} ÉDITION DE L'OBSERVATOIRE DU DON EN CONFIANCE

Le don, plus qu'une question de générosité

Etude réalisée par
VIA VOICE
POUR FAIRE UN DON EN CONFIANCE

L'édition 2019 de l'Observatoire du Don en Confiance révèle que le don n'est pas qu'une affaire de générosité. Dans un contexte marqué par une montée de la défiance tant vis-à-vis des institutions que dans la sphère privée, les résultats de cette 12^{ème} édition permettent d'envisager et de comprendre les dynamiques et motivations qui sous-tendent la générosité des Français.

UNE CONFIANCE STABLE MAIS DES ATTENTES FORTES

Globalement et de manière significativement stable depuis plus de dix ans, les Français ont confiance dans les associations et fondations faisant appel aux dons (55 %).

Celles-ci sont perçues comme des acteurs plus à même de se saisir de certains enjeux de société que les pouvoirs publics, près d'un Français sur deux (47 %) considérant que leur action permet de compenser les failles de l'action publique.

LES FRANÇAIS ET LA CONFIANCE

à l'égard des associations/fondations faisant appel aux dons

55%

ont confiance

+0 vs 2018



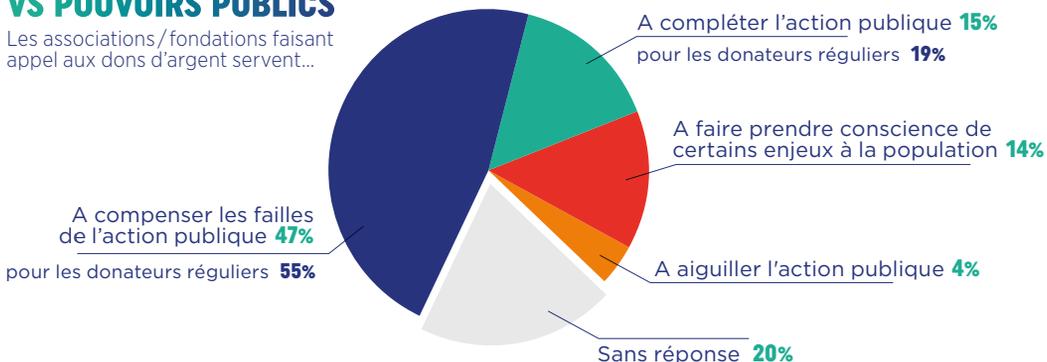
40%

n'ont pas confiance

-2 vs 2018

ASSOCIATIONS/FONDATIONS VS POUVOIRS PUBLICS

Les associations/fondations faisant appel aux dons d'argent servent...



L'étude quantitative a été réalisée en ligne auprès d'un échantillon de 2 000 personnes représentatives de la population française de plus de 18 ans. Représentativité par la méthode des quotas (sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération).

Une phase qualitative a été réalisée en parallèle sur la base de quatre focus-groupes ayant eu lieu à Paris, Lille et Dijon auprès d'un échantillon resserré de donateurs (réguliers, occasionnels, donateurs d'opportunité).

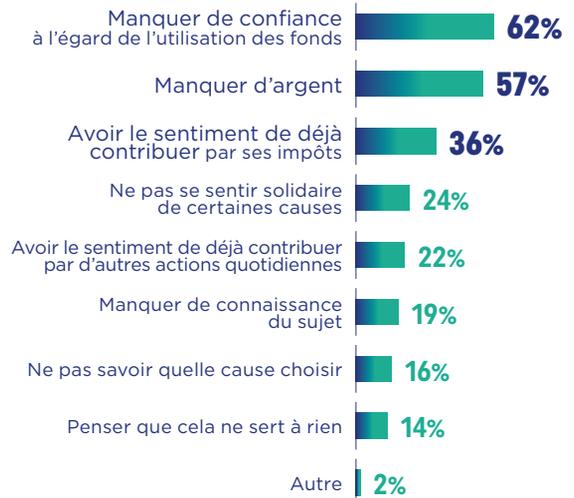
LE MANQUE DE CONFIANCE EST UN FREIN AU DON PLUS IMPORTANT QUE LE MANQUE D'ARGENT

La raison principale pour laquelle les Français ne donneraient pas à une association ou une fondation est le manque de confiance à l'égard de l'utilisation des fonds (62 %), ceci avant même le fait de ne pas disposer des ressources suffisantes (57 %). Ceci met en lumière que le don n'est pas uniquement lié à la générosité : la confiance en est la clé.

Et quand ils n'ont pas confiance, c'est avant tout sur la destination des dons (pour 33 % de ceux n'ayant pas confiance) et sur la crainte d'arnaques et de détournements (31 %) que portent les doutes des Français.

LES FREINS AU DON

Les principales raisons qui expliquent le fait de ne pas donner aux associations/fondations.



LES RAISONS DE LA DÉFIANCE

envers les associations/fondations faisant appel aux dons

LES ARNAQUES ET
LES DÉTOURNEMENTS
31%

LE DOUTE SUR LA DESTINATION DES DONS

33%



LE MANQUE
DE TRANSPARENCE
12%

UN ORGANISME DE CONTRÔLE

de l'action des associations/fondations faisant appel aux dons...



LE CONTRÔLE, VECTEUR DE CONFIANCE

La confiance se mérite et le contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons y contribue largement. Ainsi, près de 8 Français sur 10 estiment qu'un organisme en charge du contrôle de l'action de ces organisations permettrait de limiter les abus ou les scandales et d'améliorer leurs pratiques et leur gestion.

C'est le rôle du Don en Confiance depuis 30 ans, qui contrôle près de 100 associations et fondations sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs ; une mission qui inciterait par ailleurs près de deux tiers des Français à faire davantage de dons. ●



PLUS D'ACTIONS DE COMMUNICATION POUR PLUS DE NOTORIÉTÉ

Sur Internet comme dans la rue, le label "Don en Confiance" a gagné en visibilité en 2019.

UN LABEL QUI S’AFFICHE

Dans le cadre d'un partenariat gracieux avec JC Deaux, une campagne d'affichage a été menée au mois d'août. 1 000 affiches visant à promouvoir le label "Don en Confiance" étaient ainsi visibles dans tout Paris et dans plusieurs moyennes et grandes villes de France. En octobre, 180 quais du métro parisien ont également arboré l'affiche. Cette deuxième campagne a fait l'objet d'un bel engouement sur les réseaux sociaux ; de nombreux internautes ont immortalisé et partagé l'affiche sur leurs différents comptes.

UN SITE INTERNET QUI GAGNE EN FRÉQUENTATION

La fréquentation du site Internet du Don en Confiance a encore progressé en 2019, enregistrant une hausse de plus de 7 000 visites sur l'année. La newsletter a fait elle aussi de plus en plus d'adeptes, comptabilisant désormais 338 abonnés, contre 260 fin 2018.

→ Rendez-vous sur donenconfiance.org pour en apprendre davantage sur le label et tout ce qui l'entoure !

UN BLOG DÉDIÉ AU DON EN CONFIANCE

Issu d'une initiative externe, le blog "Parlons de don en confiance" a vu le jour en 2019, fruit d'un fort enthousiasme pour la mission du Don en Confiance. A travers des interviews d'associations et fondations labellisées, le blog s'attache à faire découvrir leurs missions, leurs engagements, leurs actualités et ce que leur apporte le label.

→ Rendez-vous sur parlonsdedonenconfiance.com pour vous plonger dans cet univers ! ●



2 164
abonnés
1 828 fin 2018



1 240
abonnés
717 fin 2018



445
abonnés
321 fin 2018



125
abonnés
lancé en 2019



61
vidéos
44 fin 2018

Statistiques au 31.12.2019



Chrystèle Lagnier,
à l'initiative du blog

ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE



Cercle des DAF du 6 février 2019

TRAVAUX ET RÉFLEXIONS AVEC LES ORGANISATIONS LABELLISÉES

GRUPE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte est actif en continu *via* une *mailing list* et s'est réuni une fois en 2019. Ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte. Des sujets aussi divers que l'abandon de la "dérogation crowdfunding" (cf.p.15) ou les nouvelles initiatives apparues dans le paysage de la collecte ont été abordés, parmi bien d'autres.

CERCLE DES DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (DAF)

Lancé en 2015, le cercle des DAF s'est réuni trois fois en 2019 afin d'échanger sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques dans une optique de progrès et renforcer les canaux de discussion entre organisations labellisées. Le groupe a abordé divers sujets tels que le contrôle interne, la lutte contre la corruption ou encore le nouveau règlement comptable.

Tout au long de l'année, des bénévoles et permanents du Don en Confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions. ●

ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES AU DON EN CONFIANCE

Au Don en Confiance, le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées est pris en charge par des bénévoles. Ils mènent tout au long de l'année un travail approfondi et engagé.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT, DEUX GARANTIES POUR L'HOMOGÉNÉITÉ DU CONTRÔLE

Les bénévoles du Don en Confiance sont formés en participant à une ou plusieurs séances de formation proposées tout au long de l'année : des séances de mise à jour des connaissances mais aussi de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière, la collecte digitale (*pro bono* d'Adfinitas) ou encore la protection des données à caractère personnel.

Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit trois fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (cf.p.43), souvent eux-mêmes contrôleurs.

En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées. Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux sessions de formation initiale sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance. En 2019, ce sont 16 candidats qui ont suivi ce cursus de formation, ayant tous été nommés ensuite contrôleurs auprès d'une organisation labellisée.



UN RECRUTEMENT SÉLECTIF DES BÉNÉVOLES

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, huit demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps, avec le renouvellement nécessaire.

DEVENEZ CONTRÔLEUR(E) BÉNÉVOLE AU DON EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance est à la recherche de nouveaux bénévoles dans toute la France pour assurer la fonction de contrôleur d'une (ou deux) organisation(s) labellisée(s) aux côtés de la centaine de bénévoles qui constituent actuellement les équipes.

→ Pour plus d'information sur la mission, rendez-vous sur donenconfiance.org

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT



Initié l'année précédente, le travail sur ce sujet s'est poursuivi en 2019. De réunions en échanges, le chantier a impliqué un nombre important de contributeurs et débouché sur un certain nombre d'actions prioritaires, couvrant quatre orientations :

- valoriser les fonctions,
- considérer la personne,
- développer le sentiment d'appartenance au Don en Confiance,
- impulser un mouvement d'amélioration continue.

Leur mise en œuvre commencée fin 2019 doit se poursuivre jusque mi-2020. Au terme du déploiement, c'est tout le bénéfice attendu que nous espérons constater à travers la motivation, l'implication et la satisfaction des bénévoles et permanents du Don en Confiance! ”

MARIE MENANT

Responsable des ressources humaines bénévoles

CHIFFRES-CLEFS DE LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT



sur **120 bénévoles** présents
au cours de l'année 2019,
2 930 journées de travail,
soit l'équivalent de :
13 personnes à temps plein,
une moyenne de :
24 journées par bénévole

UNE CELLULE JURIDIQUE PAR DES BÉNÉVOLES, POUR LES BÉNÉVOLES

Composée de quatre bénévoles, la cellule juridique, lancée en 2018 dans le cadre du chantier Refondation (cf.p.47), s'est réunie régulièrement tout au long de l'année afin d'élaborer les numéros trimestriels de la "Lettre Actualités juridiques". Riche et très documentée, celle-ci vise à renforcer l'information juridique dont peuvent disposer les bénévoles sur les sujets en relation directe avec le secteur associatif.

DES BÉNÉVOLES INVESTIS

Les 83 contrôleurs du Don en Confiance comptabilisés sur l'année 2019 ont consacré 1 469 journées au Don en Confiance, soit en moyenne 16 journées pour chacune des organisations bénéficiaires. Ce travail représente l'équivalent de celui de six salariés et demi à temps plein.

La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 488 journées de travail en 2019, soit 49 journées en moyenne pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs.

Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 738 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 53 journées par personne. ●

LES BÉNÉVOLES DU DON EN CONFIANCE

au 31 décembre 2019

LA COMMISSION D'AGRÈMENT



Michel Senellart
Président



Alain Breton
Vice-président



Jean-Paul Bouquin



Etienne Broquet



Benoît Clair



Eric Elghozi



Sylvaine Falque



Danielle Perray



Marie-Claire Plaud



Michèle Rellier



Geneviève Yavchitz

L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CONTRÔLE



Rémi Racllet
Animateur contrôle



Jean-Pierre Bornet



André Cochard



Jean-Louis Gaugiran



François Gayral



Catherine Guinefort



Thierry Hannecart



Jean-Baptiste
Labrusse



Michel Marcenac

LES EXPERTS BÉNÉVOLES



Daniel Bruneau



Yves Chevillotte



Patrice Golles



Marie Menant



Michel Soublin

LES CONTRÔLEURS

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2019



Catherine Amiel



Bérangère
de Beauhoudrey



Michel Beaudout



Jean-Philippe
Bernard



Yves Bersihand



Gérard Bertault



François Beurnier



Eric de Bodard



Frédéric Bompaire



Françoise Bonfante



Jean-François
Boonen



Michel Botrel



Jean-Marie Boudier



Philippe Bougon



Michel Briand



Christiane
Bruère-Dawson



Alain Burq



Philippe Caille



Henri Camus



Serge Castillon



Gérard Catton



Patrice Coquard



Jean-Louis
Coudrillier



Michel Crochon



Marc Daclin



Annick Danguy



Frantz Degboe



Thierry Desportes



Antoine Dollfus



Jeannine
Duclos-Sikorzynski



Brigitte Durand



Pascal
Durand-Barthez



Jean-Pierre Dutertre



Jacques Ethevenin



Corinne Forgues



Alain Fournier

LES CONTRÔLEURS

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2019



Pierre Fréville



Rémi Garcin-Berson

Edwige
Gauquelin-Koch

Rémy Gavard-Suaire



Bruno Gérald



Gilbert Goubert



Olivier Haertig



Gilles Hervier



Odile Jarry



Philippe Jombart



Michel Kahn



Jean-Michel Kay



Antoine Kuhn



Michel Laborde



Anne Landier-Juglar



Véronique Lapointe



Laurent Liot



Anne Meniel



Jean Mignot



Jean-Louis Mignotte



Bernard Mugnier



Marcel Mulot



Francis Noël



Christian Nouvion

Jean-Pierre
Outterick-Schneider

Laurent Padoux



Jean-Pierre Paumier



Liliane Pavillet

Philippe
Perrier de la Bâthie

Bernard Pezon



Christian Rabeau



Arnaud de Raynal



Hubert Redon



Anne Rey



Théophile Rietsch



Bruno Rolland

Geneviève
Sempère-Briand

Christine Soubriard

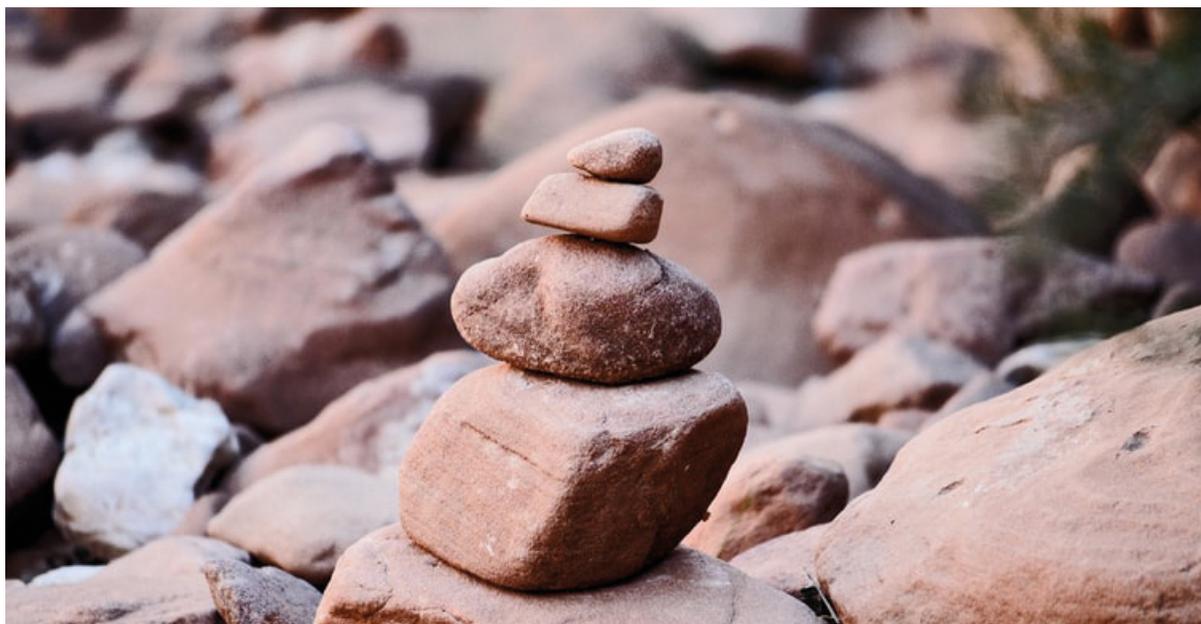


Yves Terrasse



Marcel Welfringer

FAIRE VIVRE NOTRE VISION



PROJET REFONDATION

L'avancement des chantiers lancés dans le cadre du projet Refondation, initié en 2017, s'est poursuivi en 2019.

Un projet articulé autour de trois piliers.

POSITIONNEMENT DU DON EN CONFIANCE

Chantier déontologique "Evaluation des actions"

Lancé en 2018, ce chantier a abouti en 2019 avec l'adoption de nouvelles exigences et règles en la matière (cf.p.14).

Création d'une commission de déontologie

Créée en 2018, elle se compose de représentants d'organisations labellisées, de bénévoles du Don en Confiance, d'administrateurs personnalités qualifiées et de la déléguée déontologie et relations extérieures. Elle est opérationnelle et s'est réunie deux fois en 2019, afin de mener une réflexion autour de futurs sujets déontologiques à traiter (cf.p.15).

Chantier "Renforcement de la légitimité et de la visibilité de l'accompagnement des organisations"

Les travaux du groupe dédié ayant été finalisés en 2018, la mise en œuvre du plan d'action s'est poursuivie en 2019.

DÉVELOPPEMENT DU DON EN CONFIANCE

Poursuite d'une croissance raisonnée et raisonnable

Les réponses aux sollicitations d'organisations intéressées par le label, l'information sur les conditions d'éligibilité et les critères pour l'obtenir, et l'instruction des candidatures sont menées en continu (cf.p.29).

Amélioration de la notoriété et intensification de la communication

Les actions de communication se sont multipliées tout au long de l'année afin de poursuivre la progression en matière de notoriété, notamment auprès du grand public (cf.p.38).

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU DON EN CONFIANCE

Chantier "Evolution des modalités de contrôle"

Lancé en 2018, le groupe de travail dédié s'est réuni six fois en 2019 et poursuit ses travaux en 2020 (cf.p.26).

Chantier "Valorisation des ressources humaines et efficacité du fonctionnement"

Lancé en 2019, le groupe de travail dédié a finalisé ses travaux à l'été. Le plan d'action qui en découle est en cours de mise en œuvre (cf.p.42).

Le comité de pilotage dédié au projet Refondation s'est réuni deux fois dans l'année pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des différents chantiers. Il a décidé en septembre 2019 de la clôture du projet, dont tous les chantiers ont abouti ou sont en cours d'aboutissement. ●

PILOTER NOTRE ACTIVITÉ

À PROPOS DE LA GOUVERNANCE DU DON EN CONFIANCE



Assemblée générale 2019

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance.

Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 15 mai 2019 au siège national du Secours populaire à Paris. 68 organisations membres (sur 90), ainsi que huit personnalités qualifiées (sur huit), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf.p.51).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION STATUTAIRE

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, en principe pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour, contre et abstentions) et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence ».

Au 31 décembre 2019, l'association "Comité de la Charte du Don en Confiance" compte 99 membres : 91 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale.

Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions à responsabilités dans les organisations labellisées, dont le président et le vice-président. Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément. Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2019

L'Assemblée générale du 15 mai 2019 a réélu comme personnalités qualifiées Jean-Pierre Jochum et Bruno Keller. Du côté des représentants des membres, AIDES, représentée par Marc Dixneuf, le Secours Islamique, représenté par Karine Bensaadi, le Secours populaire, représenté par Thierry Robert, et la Société de Saint-Vincent-de-Paul, représentée par Jean-François Couturier, ont été réélus.

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Jean-Pierre Duprieu, personnalité qualifiée (président), Jean-Pierre Jochum, personnalité qualifiée (vice-président), Thierry Robert, Secours populaire (trésorier), et Christine Tabuenca, ARSLA (secrétaire générale).

Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Jean-Luc Decornoy et composé de Jean-François Couturier, Caroline Cussac, Marc Dixneuf, Isabelle Enjalbert, Bruno Keller et Karim Natouri, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf.p.24-27) et a pour missions d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf.p.29) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la déléguée au contrôle, le président de la Commission d'agrément, la directrice générale et la déléguée déontologie et relations extérieures en charge des dossiers de recevabilité.

Ce comité s'est réuni huit fois en 2019, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 34 avis.

Comité de déontologie

Présidé par Thierry Robert et composé de Karine Bensaadi, Jean-Luc Decornoy, François Dupré, Jean-Pierre Jochum, Jean-Luc Outin, Stéphane Roques et Christine Tabuenca, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail. Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures.

Ce comité s'est réuni quatre fois en 2019 afin d'examiner les différentes propositions d'amendements du référentiel de déontologie, notamment relatives à la protection des données personnelles et à l'évaluation des actions (cf.p.14-15).



Assemblée générale 2019

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance demeure à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Jochum et composé de François Dupré, Jean-Pierre Duprieu, Jean-Luc Outin et Christine Tabuenca.

Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni trois fois en 2019 avec à l'ordre du jour :

- les propositions de candidatures d'administrateurs au collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilités,
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2019



De gauche à droite, de haut en bas

Jean-Pierre Duprieu, président, personnalité qualifiée
Jean-Pierre Jochum, vice-président, personnalité qualifiée
Secours populaire français (Thierry Robert), trésorier
ARSLA (Christine Tabuenca), secrétaire générale
AIDES (Marc Dixneuf)

Croix-Rouge française (Caroline Cussac)
Jean-Luc Decornoy, personnalité qualifiée
Isabelle Enjalbert, personnalité qualifiée
Fondation ARC pour la recherche sur le cancer (François Dupré)
Bruno Keller, personnalité qualifiée

Karim Natouri, personnalité qualifiée
Jean-Luc Outin, personnalité qualifiée
Stéphane Roques, personnalité qualifiée
Secours Islamique France (Karine Bensaadi)
Société de Saint-Vincent-de-Paul (Jean-François Couturier)

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois avec une durée moyenne de 1h52 et une fois à l'occasion d'un séminaire stratégique. Le Conseil d'administration a été accueilli trois fois par des organisations membres (à l'ARSLA, au CCFD-Terre Solidaire et au Secours populaire). En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (onze fois de manière individuelle en 2019).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément, à une exception près validée par le Conseil en deuxième lecture. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, au référentiel de déontologie, au développement et au financement du Don en Confiance, à l'examen de nouvelles candidatures, au projet des 30 ans, à l'environnement du secteur associatif, aux orientations stratégiques, à la notoriété et à la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est à l'identique depuis 2017, soit 81 %, avec au minimum 67 % des membres présents ou représentés à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, avec le soutien de l'assistante de la direction générale.

LES AUTRES ORGANES

L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non renouvellement du label prise par la Commission d'agrément. Elle est présidée par Alain Girardet, magistrat, et composée d'Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et Thierry Robert, au titre d'administrateur représentant les organisations membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2019.

Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, des deux déléguées, de la responsable des ressources humaines bénévoles, avec la participation de la chargée de communication. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux. ●

L'ÉQUIPE PERMANENTE DU DON EN CONFIANCE

Christelle Ayglon a été recrutée en tant que déléguée au contrôle, avec une prise de fonction à la mi-avril 2019. Diplômée en sciences de gestion, option qualité et développement durable, Christelle a plus de 15 ans d'expérience au sein d'associations spécialisées dans la promotion des systèmes de certification volontaire.

Alexandre Mané, qui exerçait précédemment cette fonction, a quitté le Don en Confiance en janvier 2019.



Lucie Wojtasiak
Chargée de communication

Nadia Bensalem
Assistante contrôle et agrément

Nathalie Blum
Directrice générale

Christine Berlincourt
Assistante de la direction générale

Mathilde Cuchet-Chosseler
Déléguée déontologie et relations extérieures

Christelle Ayglon
Déléguée au contrôle

MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE ET SYNTHÈSE DES COMPTES 2019

LE MOT DU TRÉSORIER

THIERRY ROBERT

Directeur général du Secours populaire français



En dépit d'un climat de défiance qui s'est installé dans la société, auquel se sont ajoutées des mesures fiscales impactant le secteur associatif, l'expression de la générosité s'est multipliée durant l'année 2019 en prenant des formes diverses. Les associations et fondations faisant appel public à la générosité sont une réelle alternative au repli sur soi, jouant ainsi un rôle pour promouvoir les actes de citoyenneté solidaire. De par leur adhésion, les organisations labellisées "Don en Confiance" montrent leur attachement à l'existence dans le paysage associatif français d'un tel label et leur volonté d'assurer au donateur la bonne utilisation de l'expression de sa générosité.

Sur le plan économique, l'année 2019 a été à la hauteur du slogan des 30 ans du Don en Confiance : « cultivons la confiance ! », une année anniversaire qui a permis de renforcer la notoriété et de mobiliser des ressources spécifiques dans le même temps que les charges ont été maîtrisées. La complémentarité des ressources humaines salariées et bénévoles est toujours l'un des gages de la bonne tenue du résultat maintenu à l'équilibre avec un excédent dédié au colloque reporté sur 2020. »

NOTRE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Le modèle socioéconomique du Don en Confiance repose sur le bénévolat de personnes hautement qualifiées, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants tous secteurs confondus. Elles prennent en charge la majeure partie de l'activité de labellisation et de contrôle continu. Avec 2 930 journées passées par les 120 bénévoles ayant œuvré en 2019, soit 13 équivalents temps plein, la valorisation du bénévolat représente plus de deux fois les ressources financières, ce qui garantit l'indépendance du processus de labellisation.

Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient *de facto* membre du Don en Confiance. Ainsi, l'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations membres. En 2019, elles représentent 80 % des ressources financières, sachant qu'elles sont calculées en fonction du montant des fonds privés recueillis provenant de la générosité du public, et non de

la complexité de l'organisation, ni du temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, *via* la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, traduit l'importance de la mission que mène le Don en Confiance pour l'intérêt collectif, et, avec la subvention perçue chaque année au titre de la formation des bénévoles, les subventions publiques représentent 9 % des ressources financières de l'association. Les aides des grands partenaires privés atteignent 6 % des ressources, avec le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et celui du Crédit Mutuel dans le cadre d'un engagement triennal ayant démarré en 2018. Les aides privées mobilisées au bénéfice de l'anniversaire des 30 ans du Don en Confiance représentent près de 5 % des ressources de l'année. Le Don en Confiance lui-même ne fait pas appel public à la générosité.

NOS RESSOURCES



NOS MISSIONS

Les 120 bénévoles et les 6 permanents conjuguent leurs efforts pour couvrir le champ de la mission du Don en Confiance avec, outre la labellisation et le contrôle continu, l'élaboration de la déontologie et la promotion des bonnes pratiques auprès du secteur, les actions de promotion du label et les études sur les attentes du public et des donateurs dans le cadre de l'Observatoire du Don en Confiance.

RÉSULTATS FINANCIERS

CHARGES (€)	2019	2018
Achats	12 855	13 147
Services extérieurs	149 170	134 032
Autres services extérieurs	180 691	130 981
Impôts et taxes	21 615	23 206
Charges de personnel	446 547	506 217
Autres charges de gestion	9	13
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	0	0
Dotation aux amortissements et aux provisions	5 868	15 379
TOTAL DES CHARGES	816 755	822 977
Excédent	49 795	325

PRODUITS (€)	2019	2018
Cotisations	689 466	672 800
Frais d'instruction	6 000	12 000
Subventions publiques	76 300	74 900
Aides privées	90 500	50 000
Autres produits	33	16
Produits financiers	79	3 147
Produits exceptionnels	0	0
Reprise sur provisions et autres	4 171	10 438
TOTAL DES PRODUITS	866 550	823 302
Déficit	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	1 838 761	1 836 078
Prestations en nature	21 970	18 787
TOTAL	1 860 731	1 854 865

Bénévolat	1 838 761	1 836 078
Prestations en nature	21 970	18 787
TOTAL	1 860 731	1 854 865

LES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2019 DANS LES COMPTES

Des ressources en progression avec :

- la labellisation de deux nouvelles organisations, dont les montants de cotisations compensent largement la sortie d'une organisation,
- le lancement de trois nouvelles instructions pour l'obtention du label,
- le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec le ministère de l'Éducation nationale,
- des partenaires financiers privés en soutien de l'anniversaire des 30 ans : Axa, Baker Tilly Strego, Crédit Agricole Assurances, Deloitte, KPMG, La Banque Postale, Mutuelle Saint-Christophe.

Des dépenses en légère régression avec :

- une baisse des charges de personnel liée aux mouvements intervenus dans l'année et au report du recrutement du poste de chargé(e) de mission, compensée par :
- des dépenses spécifiques liées aux événements organisés autour des 30 ans du Don en Confiance :
 - une campagne réseaux sociaux,
 - une étude qualitative sur la confiance des donateurs en complément de l'étude quantitative réalisée chaque année,
 - des actions de communication tout au long de l'année,
- les frais liés à une campagne exceptionnelle d'affichage dans le métro parisien.

Un excédent correspondant au montant des dépenses du colloque pour les 30 ans du Don en Confiance prévu le 12 décembre 2019 et reporté à fin 2020 pour cause de grèves nationales et d'épidémie de coronavirus.

Les prestations en nature sont sensiblement de même niveau qu'en 2018, avec en 2019 une campagne d'affichage nationale gratuite réalisée par le groupe JC Decaux.

La valorisation du bénévolat se maintient par rapport à l'année précédente, avec un nombre de bénévoles stable, consacrant en moyenne 24 jours aux missions du Don en Confiance.

Les comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.



LE BILAN SIMPLIFIÉ 2019

ACTIF (€)	2019	2018
Actif immobilisé	12 976	16 845
Actif circulant	759 957	714 979
TOTAL ACTIF	772 933	731 823
PASSIF (€)	2019	2018
Fonds associatifs	521 781	471 986
Fonds dédiés	-	-
Provisions pour risques et charges	66 150	70 321
Dettes	185 002	189 516
TOTAL PASSIF	772 933	731 823

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

La politique de réserve du Don en Confiance doit lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement en préservant son indépendance, avec la capacité de poursuivre son activité dans le cas d'une diminution conjoncturelle du nombre de cotisations.

Pour répondre à cet objectif, les réserves doivent permettre de faire face à six à neuf mois de fonctionnement et ne doivent pas dépasser un an de budget.

Au 31 décembre 2019, le Don en Confiance a des fonds associatifs qui s'élèvent à 521 781 €, ce qui représente 64 % des dépenses 2019 ou sept mois et demi de fonctionnement. ●

**RENDEZ-VOUS
LE 30 NOVEMBRE 2020
POUR NOTRE COLLOQUE ANNIVERSAIRE**

GÉNÉROSITÉ, CULTIVONS LA CONFIANCE !

LES TABLES RONDES

La confiance aujourd'hui : ébranlée ou transformée ?

Le secteur associatif peut-il encore être vecteur de confiance aujourd'hui ?

Les nouvelles technologies : au service de la déontologie et de la transparence pour le donateur ?

Transparence et efficacité à tout prix : facteur de progrès ou dérive consumériste ?

LES GRANDS PARTENAIRES DU DON EN CONFIANCE



ILS NOUS SOUTIENNENT POUR LES 30 ANS



COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

15/17 rue Albert, 75013 Paris | T. 01 53 36 35 02/03 | contact@donenconfiance.org

www.donenconfiance.org